

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE UNE VIE SUR MESURE DU 18 NOVEMBRE 2023

La Présidente du CCAS de Beauchamp,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R 123-21 et R 123-22,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 juin 2020, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration donnée à la Présidente et à la Vice-présidente,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant l'organisation du spectacle « Une vie sur mesure » le 18 novembre 2023 dans le cadre de l'organisation du forum Handicap,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer avec la société SCENES PLURIELLES, sise 43 rue Olympe de Gouges, 31 270 CUGNAUX, le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle du 18 novembre 2023.

Article 2 : Le montant de la représentation est de 3 359,12€ TTC.

Article 3 : Le contrat de cession prévoit une représentation unique le samedi 18 novembre 2023, à 20h30 à la salle des fêtes de Beauchamp.

Article 4 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget du CCAS de l'exercice en cours.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 6 : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

La Présidente certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le 31/07/2023

Pour Le Maire et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS,

Sylvia CERIANI

